

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88400749.3**

51 Int. Cl.⁴: **G 09 F 13/04**
G 09 F 7/00

22 Date de dépôt: **28.03.88**

30 Priorité: **28.04.87 FR 8706009**

43 Date de publication de la demande:
02.11.88 Bulletin 88/44

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

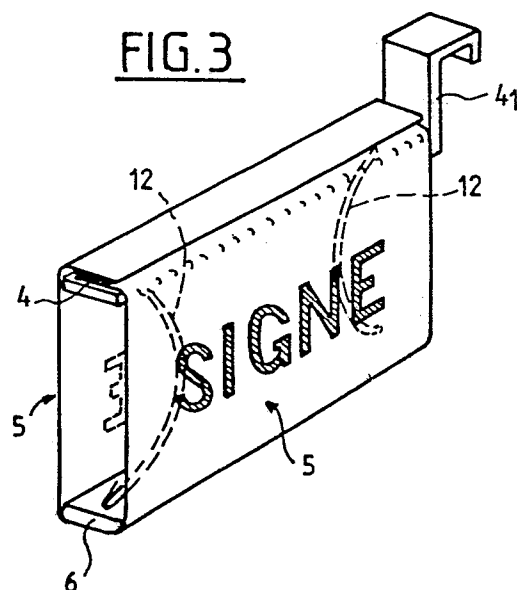
71 Demandeur: **Chenel, Guy Gilbert**
70, rue Jean Bleuzen
Vanves (Hauts de Seine) (FR)

72 Inventeur: **Chenel, Guy Gilbert**
70, rue Jean Bleuzen
Vanves (Hauts de Seine) (FR)

74 Mandataire: **Cabinet Pierre HERRBURGER**
115, Boulevard Haussmann
F-75008 Paris (FR)

54 **Enseigne.**

57 Enseigne caractérisée en ce qu'elle se compose d'un élément cylindrique souple à paroi mince (1), ouverte à ses deux extrémités, sur la paroi extérieure duquel sont portées les inscriptions de l'enseigne et d'un support horizontal (4) sur lequel est enfilé l'élément cylindrique à l'état suspendu de façon que les inscriptions soient situées sur au moins l'un des deux brins pendants (5) de l'élément cylindrique.



Description

L'invention concerne une enseigne.

Les expositions temporaires ou les grandes surfaces de vente utilisent un grand nombre d'enseignes intérieures, de relativement petites dimensions. Ces enseignes sont le plus souvent accrochées perpendiculairement à la façade de chaque stand, de façon à se présenter perpendiculairement à la longueur des allées empruntées par les visiteurs.

Comme pour toute technique d'installations temporaires, les critères d'un matériel améliorateur sont, la rapidité de mise en oeuvre et de démontage, la légèreté, le volume réduit, la facilité de transport, de stockage et de réemploi, l'aspect esthétique et le coût réduit.

De plus, l'accélération du rythme de succession des salons d'expositions augmente l'intérêt des qualités amélioratrices et la recherche de matériel de plus en plus performant.

Actuellement, surtout pour les expositions, on met principalement en oeuvre des enseignes intérieures réalisées par un panneau rigide et peint de carton, de matière plastique ou de contre-plaqué. Ce panneau reçoit des lettres sur l'une ou ses deux faces et un cadre en bois ou en métal peut être prévu pour entourer le panneau et permettre l'accrochage de l'enseigne à la partie supérieure de la façade d'un stand.

On connaît également des enseignes lumineuses constituées par deux panneaux rigides en matériau translucide, verre dépoli ou matière plastique, qui forment les supports des textes de l'enseigne. Ces deux panneaux forment les deux grands côtés d'une boîte rectangulaire dans laquelle est logée une source lumineuse, généralement un tube fluorescent.

Ces deux techniques sont très largement répandues mais présentent un certain nombre d'inconvénients dans la mesure où les enseignes rigides et opaques nécessitent une ossature assez onéreuse et sont d'un poids relativement important tandis que les enseignes lumineuses réalisées sous forme de boîtes sont fragiles, volumineuses, lourdes et onéreuses ; notamment, l'emploi de matières plastiques translucides ou de verre dépoli est cher, lourd et délicat.

La présente invention a notamment pour but de remédier à ces inconvénients et concerne à cet effet une enseigne caractérisée en ce qu'elle se compose d'un élément cylindrique souple à paroi mince, ouverte à ses deux extrémités, sur la paroi extérieure duquel sont portées les inscriptions de l'enseigne et d'un support horizontal sur lequel est enfilé l'élément cylindrique à l'état suspendu de façon que les inscriptions soient situées sur au moins l'un des deux brins pendants de l'élément cylindrique.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, l'élément cylindrique est réalisé à l'aide d'un matériau non tissé du genre papier.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, l'élément cylindrique est réalisé par un matériau translucide.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, un élément de lestage est disposé à l'intérieur de l'élément cylindrique suspendu sur son support horizontal, pour se situer le long de sa génératrice inférieure et maintenir plans les deux brins pendants de l'élément cylindrique.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, une source lumineuse est fixée au support horizontal et/ou à l'élément de lestage.

L'invention est représentée à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de l'élément cylindrique entrant dans la construction de l'enseigne ;

- la figure 2 représente un élément cylindrique disposé à plat pour son stockage ;

- la figure 3 représente l'enseigne réalisée à partir de l'élément cylindrique des figures 1 et 2 ;

- la figure 4 représente un autre mode de réalisation de l'enseigne ;

- la figure 5 est une vue latérale de l'enseigne de la figure 4 ;

- les figures 6 et 7 représentent en perspective deux autres modes de réalisation de l'enseigne ;

- la figure 8 est une vue en perspective partielle d'une enseigne pourvue d'un fond d'obturation des extrémités ouvertes.

La présente invention a en conséquence pour but la réalisation simple et économique d'une enseigne qui soit esthétique, qui puisse se monter et se démonter rapidement et qui puisse se stocker sous un faible volume.

Cette enseigne se compose d'un élément cylindrique 1 en matériau souple et mince, ouvert à ses deux extrémités, sur la face externe duquel sont portées les inscriptions de l'enseigne.

Le matériau constituant cet élément cylindrique pourra être opaque et comporter des inscriptions de couleur contrastée par rapport au fond, mais il sera de préférence translucide afin que l'éclairage ambiant visible au travers de la feuille améliore le contraste de couleur, ou d'opacité, des inscriptions portées sur le cylindre. Le matériau constituant cet élément cylindrique 1 sera de préférence constitué par un matériau non tissé du genre papier, de manière à obtenir simplement les caractéristiques de souplesse, de minceur et de translucidité souhaitées, ce matériau étant en outre particulièrement intéressant du fait que lorsqu'il est disposé sous la forme d'un cylindre, il présente une certaine tenue dans le sens axial de l'élément cylindrique.

Cet élément cylindrique sera, de préférence, obtenu par superposition et collage en 3 des deux bords longitudinaux d'un matériau en feuille.

Cet élément cylindrique souple à paroi mince 1, pourvu de ses inscriptions, est alors simplement enfilé sur un support 4 constitué par une lame ou un profilé en bois, en métal ou en matière plastique, dont la longueur est de préférence sensiblement

égale à celle du cylindre 1. Ce support 4 est pourvu à l'une de ses extrémités d'un prolongement en forme de crochet 4₁ permettant l'accrochage de l'enseigne constituée de l'élément cylindrique 1 et de son support 4 sur un profilé d'ossature de stand. Tout autre dispositif d'accrochage pourra être prévu et, par exemple, des filins de suspension des tenons d'accrochage, etc.

La largeur du profilé 4 variera suivant l'épaisseur que l'on désire donner à l'enseigne, la longueur de la circonférence de l'élément cylindrique 1 étant cependant telle que, à l'état suspendu sur le support 4, il forme, compte tenu du poids et de la souplesse de cet élément cylindrique, deux brins 5 pendant de chaque côté de la lame 4, ces deux brins étant pourvus des inscriptions de l'enseigne.

De manière générale, la largeur du profilé 4 pourra varier dans des grandes proportions, en tenant compte de la longueur de la circonférence de l'élément cylindrique. Pour une largeur faible du profilé de support 4, on obtiendra une enseigne d'épaisseur faible, les deux brins pendants 5 étant cependant maintenus à un écartement suffisant correspondant à la largeur du profilé 4, afin de bénéficier de la translucidité du matériau, tout en rendant peu visibles les inscriptions portées sur l'un des brins 5 au travers de l'autre brin.

L'enseigne réalisée conformément à l'invention pourra être réalisée de manière simple, en réalisant les inscriptions de l'enseigne par collage de lettres découpées, sérigraphiées ou imprimées, ces inscriptions étant réalisées avant ou après la confection de l'élément cylindrique 1.

La souplesse du matériau constituant l'élément cylindrique, permettra de le mettre à plat comme représenté sur la figure 2, pour son transport ou son stockage, qu'il soit ou non pourvu d'inscriptions, les différents éléments cylindriques pouvant être empilés sans risque de détérioration.

Cette enseigne pourra être complétée par un lest constitué par une lame ou une barre 6 se disposant le long de la génératrice inférieure de l'élément cylindrique 1 suspendu à son support 4. Ce lest réalisé en un matériau quelconque est destiné à maintenir sous tension l'élément cylindrique 1 afin que les deux brins pendants 5 soient plans.

Suivant l'invention, il est également possible de réaliser de manière simple une enseigne lumineuse en fixant sous la lame de support 4 une réglette 7 de support d'un tube fluorescent 8, de façon à éclairer la paroi intérieure de l'élément cylindrique et produire, vu de l'extérieur, un éclairage uniforme sur toute la surface des deux brins 5 de l'enseigne.

De préférence, dans le cas d'une enseigne lumineuse, le profilé de support 4 sera pourvu de côtés latéraux biseautés 4₂ de façon que l'éclairage intérieur réalisé par le tube 8 se fasse jusqu'au bord supérieur des deux brins 5 (voir figure 6).

Suivant l'exemple de réalisation de la figure 7, le profilé de lestage 9 est d'une largeur moindre que celle du support 4, de façon que l'élément cylindrique 1 suspendu au support 4 prenne, en coupe transversale, la forme d'un trapèze isocèle (voir figure 6), afin d'incliner les deux faces de l'enseigne vers le sol et donc d'améliorer sa visibilité.

Cette barre de lestage pourra être réalisée de formes diverses et, suivant la figure 7, elle est constituée par un tube cylindrique à section circulaire 10 de façon que l'extrémité inférieure de l'élément cylindrique 1 prenne, à sa base, la forme demi-cylindrique du tube 10.

Si cela apparaît souhaitable, l'élément de lestage 6, 9 ou 10 pourra également être pourvu d'une réglette de support d'un tube fluorescent d'éclairage.

Les extrémités ouvertes de l'élément cylindrique 1 pourront comporter des fonds encastrés 11 (voir figure 8) réalisés en matériaux rigides ou semi-rigides, et permettant de réaliser l'enseigne sous la forme d'un volume clos, l'un de ces fonds 11 étant pourvu d'un décrochement permettant le passage de la lame ou de la barre de support 4. Ces fonds pourront être réalisés de façon à s'encastrer avec une légère déformation élastique dans la ou les extrémités de l'élément cylindrique, afin d'être automatiquement maintenus en position et afin également de maintenir l'élément cylindrique sous tension.

Dans la mesure où l'on désire rigidifier l'enseigne, l'élément cylindrique pourra comporter des éléments rigides réalisés, par exemple, sous la forme de baguettes et fixés en des endroits déterminés de l'élément cylindrique. Cela permettra également de faciliter le positionnement de l'élément cylindrique sur le support et le positionnement de l'élément de lestage dans l'élément cylindrique afin que les inscriptions de l'enseigne soient situées dans une position correcte sur les brins pendants 5.

Egalement, comme représenté sur la figure 3, des baguettes semi-rigides 12 déformables élastiquement par cintrage, pourront être placées entre le support 4 et la barre de lestage 10, afin de tendre énergiquement l'élément cylindrique 1 et constituer une enseigne rigide.

Revendications

1) Enseigne caractérisée en ce qu'elle se compose d'un élément cylindrique souple à paroi mince (1), ouverte à ses deux extrémités, sur la paroi extérieure duquel sont portées les inscriptions de l'enseigne et d'un support horizontal (4) sur lequel est enfilé l'élément cylindrique à l'état suspendu de façon que les inscriptions soient situées sur au moins l'un des deux brins pendants (5) de l'élément cylindrique.

2) Enseigne conforme à la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément cylindrique est réalisé à l'aide d'un matériau non tissé du genre papier.

3) Enseigne conforme à la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément cylindrique est réalisé par un matériau translucide.

4) Enseigne conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que un élément de lestage (6, 9, 10) est

disposé à l'intérieur de l'élément cylindrique suspendu sur son support horizontal, pour se situer le long de sa génératrice intérieure et maintenir plans les deux brins pendants (5) de l'élément cylindrique.

5) Enseigne conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que une source lumineuse (7, 8) est fixée au support horizontal et/ou à l'élément de lestage.

6) Enseigne conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le support horizontal (4) présente longitudinalement des bords latéraux minces.

7) Enseigne conforme à la revendication 4, caractérisée en ce que l'élément de lestage (9) est d'une largeur moindre que celle du support horizontal (4).

8) Enseigne conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que des fonds (11) sont encastrés à l'intérieur des extrémités ouvertes de l'élément cylindrique (1).

9) Enseigne conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que des baguettes semi-rigides (12), déformables élastiquement par cintrage, sont disposées entre le support horizontal (4) et l'élément de lestage (6).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

0289375

FIG. 1

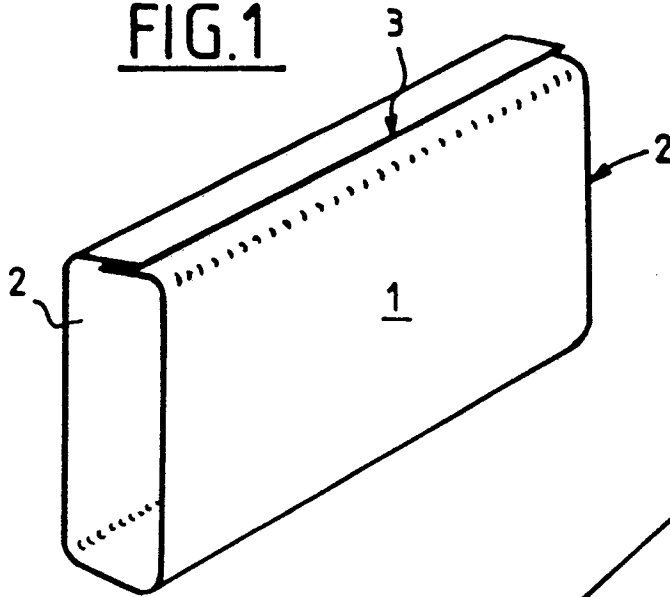


FIG. 2

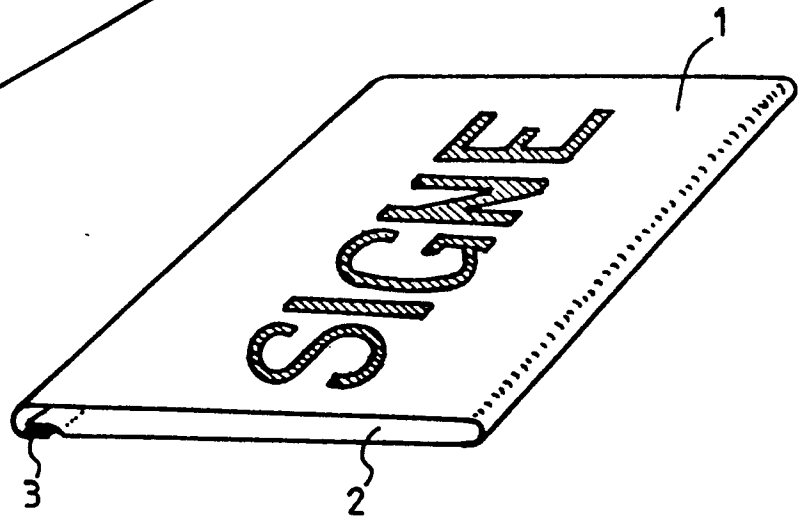


FIG. 3

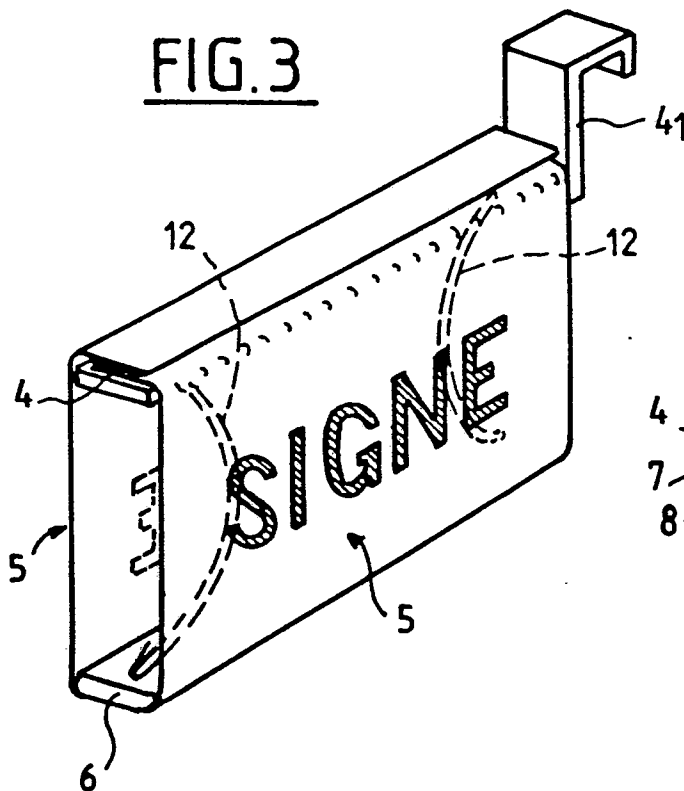


FIG. 4

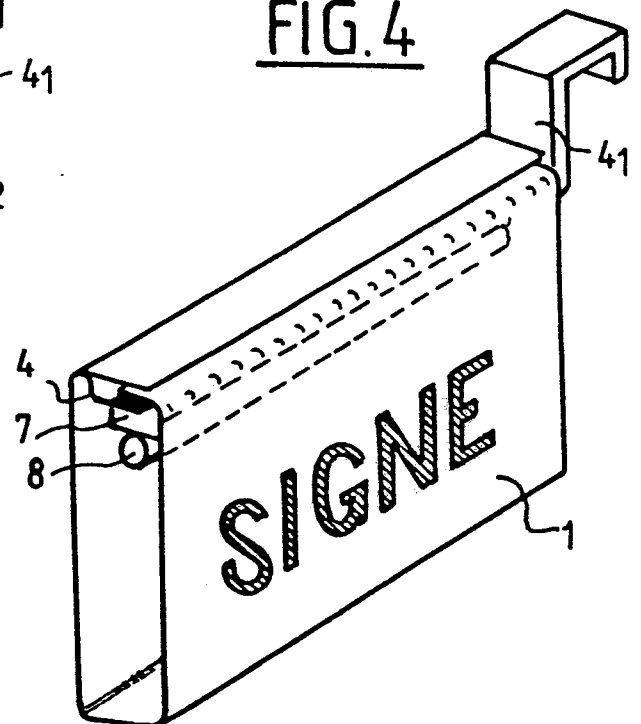


FIG. 5

0289375

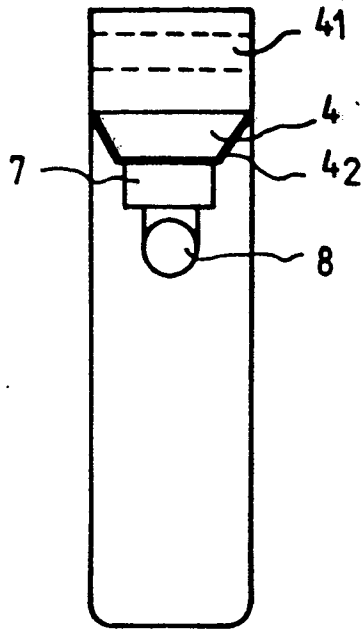


FIG. 6

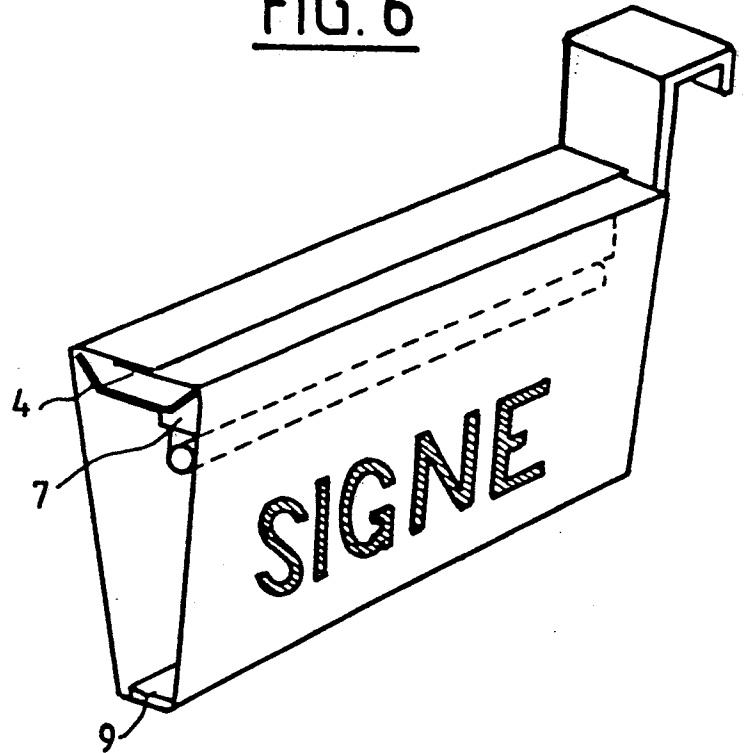


FIG. 7

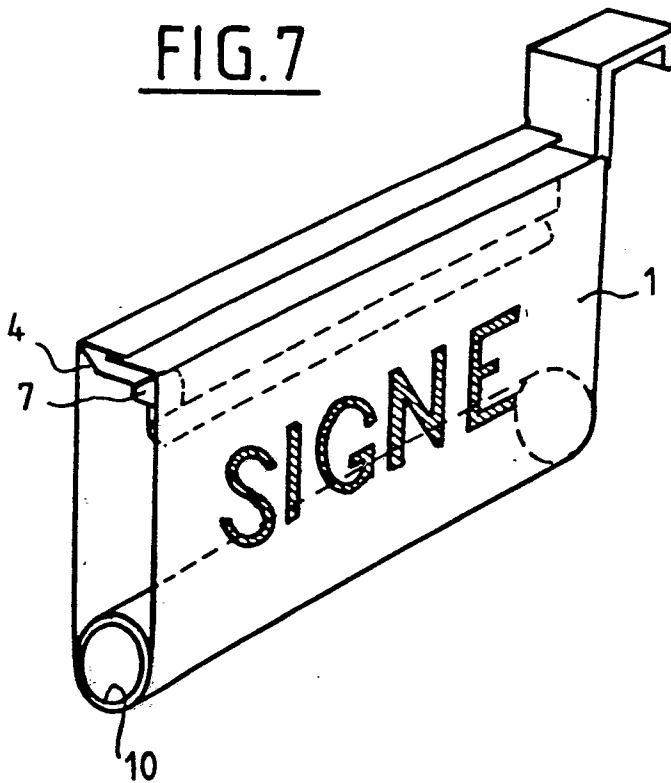
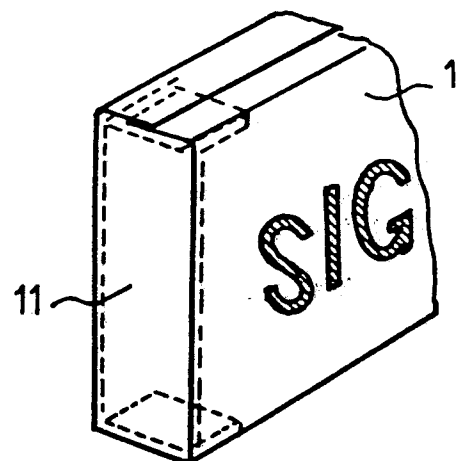


FIG. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 0749

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	FR-A- 986 143 (F. NICHOLAS) * Page 2, colonne de gauche, alinéa 6 - colonne de droite, alinéa 2; résumé, point 1e; figures 7,8 *	1-4	G 09 F 13/04 G 09 F 7/00
A	US-A-3 015 178 (E.A. RUTKOWSKI) * Revendication 1; colonne 2, ligne 59 - colonne 3, ligne 29; figures 1-5 *	1,3-5,7	
A	US-A-2 939 236 (EYE-BEAM DISPLAY) * Revendications 1,8; colonne 1, ligne 60 - colonne 2, ligne 50; figures 1,4,5 * -----	1,9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			G 09 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21-07-1988	Examineur FRANSEN L.J.L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant			